



PRÉFET DU GERS

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 2 - FEVRIER 2012**

# SOMMAIRE

## 32 - Préfecture du Gers

### Secrétariat Général

Arrêté N °2012039-0006 - Attestation d'affichage décision CDAC du 14 décembre 2012 (Création SUPER U à Mauvezin). .....	1
Arrêté N °2012039-0007 - Attestation d'affichage décision CDAC du 14 décembre 2011 (extension SUPER U à Marciac). .....	3





PRÉFET DU GERS

## **Arrêté n °2012039-0006**

**signé par CHEVALIER Christian  
le 08 Février 2012**

**32 - Préfecture du Gers  
Secrétariat Général  
Direction des libertés publiques et des collectivités locales**

Attestation d'affichage décision CDAC du 14  
décembre 2012 (Création SUPER U à  
Mauvezin).



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFET du GERS**

PREFECTURE

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES  
ET DES COLLECTIVITES LOCALES

BUREAU DES ELECTIONS,  
DE LA REGLEMENTATION  
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

*Le PRÉFET du GERS,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite*

ATTESTE que les formalités de publication de la décision favorable de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial, en date du 14 décembre 2011, relative à la création d'un supermarché à dominance alimentaire, sous l'enseigne SUPER U (2 000 m<sup>2</sup>) + galerie marchande composée de trois boutiques (158 m<sup>2</sup>), sur la commune de MAUVEZIN, ont bien été effectuées, notamment par l'affichage en mairie pour une durée d'un mois, du 05 janvier au 04 février 2012 inclus.

Mention qui sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gers.

Auch, le 08 février 2012

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur des Libertés Publiques  
et des Collectivités Locales,

**signé : Christian CHEVALIER**



PRÉFET DU GERS

## **Arrêté n ° 2012039-0007**

**signé par CHEVALIER Christian  
le 08 Février 2012**

**32 - Préfecture du Gers  
Secrétariat Général  
Direction des libertés publiques et des collectivités locales**

Attestation d'affichage décision CDAC du 14  
décembre 2011 (extension SUPER U à  
Marciac).



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFET du GERS**

PREFECTURE

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES  
ET DES COLLECTIVITES LOCALES

BUREAU DES ELECTIONS,  
DE LA REGLEMENTATION  
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

*Le PRÉFET du GERS,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite*

ATTESTE que les formalités de publication de la décision favorable de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial, en date du 14 décembre 2011, relative à l'extension d'un ensemble commercial par extension d'un supermarché généraliste à dominante alimentaire SUPER U (490 m<sup>2</sup> - surface existante : 1 100 m<sup>2</sup>) et création de deux boutiques (surface de vente totale 300 m<sup>2</sup>) sur la commune de MARCIAC, ont bien été effectuées, notamment par l'affichage en mairie pour une durée d'un mois à compter du 04 janvier 2012.

Mention qui sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gers.

Auch, le 08 février 2012

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur des Libertés Publiques  
et des Collectivités Locales,

**signé : Christian CHEVALIER**